

## RAPPORT DU COMITÉ

Le VENDREDI 6 mai 1966

Le Comité permanent des transports et communications, auquel a été déferé le Bill C-165, intitulé: «Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province d'Ontario, depuis le voisinage d'Amesdale, sur la subdivision de Redditt des chemins de fer Nationaux du Canada, en direction nord-nord-ouest, sur une distance d'environ 68 milles jusqu'à un point situé dans le voisinage de las Bruce, dans le district de Kenora,» rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, et pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 4 mai 1966, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*

**ADRIAN K. HUGESSEN.**